



Demande de dispense de préavis sans réponse

Par **Ameline69**, le **14/12/2011** à **13:44**

Bonjour, j'ai démissionné de mon travail le 3 novembre après un arrêt maladie d'une semaine et demie car ça n'allait plus du tout dans mon travail. Dans ma lettre de démission j'ai demandé à ne pas effectuer mon préavis d'un mois. En réponse à cette lettre mon employeur m'a renvoyé une lettre pour me dire qu'il accusait réception de ma demande de démission mais rien concernant ma demande de dispense de préavis. J'ai dû me rendre à mon ancien travail pour récupérer mon salaire du mois d'octobre (dis en passant je ne l'ai eu que fin novembre après demande en lettre RAR). Depuis j'ai demandé plusieurs fois à savoir quand est-ce que je pouvais passer à l'entreprise pour finaliser ma démission et aucune réponse jusqu'à ce matin où j'ai reçu une lettre me disant de passer demain à 16h à l'entreprise et dans cette même lettre ils me disent que comme je n'ai pas effectué mon préavis je leur dois un mois de salaire. Comme je n'ai eu aucune réponse claire de ma demande de dispense, peuvent-ils me demander des dommages ? sachant que j'ai une lettre accusant réception de ma demande de démission. Merci de m'éclairer

Par **pat76**, le **14/12/2011** à **18:57**

Bonjour. Accuser réception de votre lettre de démission ne veut pas forcément signifier que vous êtes dispensé d'effectuer votre préavis. Vous pouvez vous rendre à l'entreprise et dire à votre employeur que vous venez effectuer votre préavis. Si il refuse, vous lui demandez qu'il vous remette votre certificat de travail, l'attestation pôle emploi et qu'il vous paie vos jours de congé payé. Vous lui préciserez, qu'il ne vous a envoyé aucune lettre de mise en demeure vous signifiant de vous présenter à l'entreprise pour effectuer votre préavis alors que

vous lui aviez demandé dans votre lettre de démission de ne pas effectuer celui-ci. Que vous n'avez obtenu aucune réponse concernant votre demande mais que vous avez estimé que ayant reçu une lettre accusant réception de votre démission sans avoir de réponse précise sur le préavis, vous avez pensé que vous en étiez dispensé.

Vous lui direz que s'il vous retenait un mois de salaire sans en avoir fait la demande devant le Conseil des Prud'hommes, c'est vous qui entamerez la procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

Vous étiez à jour dans vos examens médicaux à la médecine du travail.

Vous étiez en CDI je suppose, depuis quand étiez-vous dans l'entreprise?

Par **Ameline69**, le **16/12/2011** à **13:55**

Bonjour.

Merci pour votre réponse! Je vais faire comme vous me l'avez dit et je verrais bien comment la suite va se dérouler.

J'étais bien en C.D.I oui depuis un an.

Et à jour dans mes examens médicaux.

Merci